

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2019

À cette séance ordinaire tenue le 9 décembre 2019 étaient présents, Madame la conseillère Danielle D. DuSablou, Messieurs les conseillers Michel Trottier, André Filteau, Louis-Philippe Douville, Denis Naud et Raymond Beaudoin tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Dominic Tessier Perry.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h00.

Ajournement pour la séance extraordinaire sur le budget. Les travaux reprennent à 20h07.

2019-12-09-246

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant l'item « Divers » ouvert.

ADOPTÉE

2019-12-09-247

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2019

a) Dispense de lecture

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie des procès-verbaux mentionnés en titre, M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire lecture.

b) Commentaires et/ou corrections

Aucun

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2019 et de la séance extraordinaire du 18 novembre 2019 soient acceptés tels que rédigés.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions. Aucune question n'est soumise au conseil.

2019-12-09-248

RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DU PAIEMENT DES COMPTES

Le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses et la liste des comptes.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil accepte le bordereau des comptes présenté à la séance du 9 décembre 2019 au montant de 296 985.78\$ et autorise le paiement des factures.

LISTE DES COMPTES DE NOVEMBRE 2019

#	Fournisseurs	Montant
1	Hydro-Québec	8 136.21 \$
2	Telus	1 139.30 \$
3	Telus Mobilité	58.01 \$
4	Xittel (internet)	91.93 \$
5	Shaw Direct, coupole quilles, Loisirs	49.43 \$
6	Purolator, frais de messagerie,	15.67 \$
7	Xplornet, Aq.PM.: 57.48\$ Aq.SC: 57.48\$	114.96 \$
8	Visa Desjardins: Mun.:308.73\$ (registre foncier: 5.\$, antivirus ordi: 68.97\$, imprimante Aq.SC: 196.83\$), radio CD garage: 37.93\$), Fête de Noël, Loisirs: 278.04\$	586.77 \$
9	Énergies Sonic, huile chauffage garage municipal	675.02 \$
10	Salaires nets des Élus, novembre	2 555.19 \$
11	Salaires nets des Employés, novembre	20 485.01 \$
12	Salaires nets des Pompiers, novembre: gardes-entretiens: 1550.\$, Interventions (8 sorties): 3263.13\$, Prévention: 112.-\$, Pratiques: 343.\$, Pratiques SUMI: 577.50\$, Formation 10 pompiers, 340½hres: 5220.92\$, Travail administratif Patrick: 12¼hres	8 356.28 \$
13	Ministre du Revenu du Québec, remise novembre	11 081.91 \$
14	Receveur Général du Canada, remise novembre	4 892.19 \$
15	REER, cotisations, novembre	2 509.56 \$
16	Financière Manuvie, ass. collective, novembre JG.#2006	2 830.41 \$
17	Canadien National, octobre	548.66 \$

18	Banque de Montréal, Emprunt assainiss. Règl. #161: Intérêts: 3451.19\$, Capital: 109,200.\$, Emprunt Aq.PM. Règl. 48-2004: Intérêts 256.00\$, Capital: 8100.\$	121 007.19 \$
19	Seao-Constructo, avis pour plans et devis dossier: Reconstruction barrage et prise d'eau Aq.SC	59.02 \$
20	Garage Conrad Audet, essence: Mun.: 717.90\$, Incendie: 347.00\$: (essence octobre: 48.13\$, novembre: 283.50\$ aliments: 15.37\$)	1 064.90 \$
21	Julie-Anne Perreault, cours offerts session automne, Loisirs	2 273.00 \$
22	Michel Trottier, politique de civilité, cadeau de mariage	50.00 \$
23	BFT Bowling, main d'œuvre et pièces pour réparation machine à huiler quilles: 1464.86\$, réparation ordinateur quilles: 441.50\$, Loisirs	1 906.36 \$
24	Roland Sauvageau, Louise Barette, droits de passage Aq.SC	200.00 \$
25	Yves Marcotte, Stéphane Perron, droits de passage Aq.SC	6.00 \$
26	Lucie Belleau, spectacle Fête de Noël, Loisirs	403.70 \$
27	Les Entreprises A. Massicotte, réparations lumières de rues	1 797.83 \$
28	Construction Pavage Portneuf, asphalte Ile Grandbois	251.55 \$
29	Ministre des Finances, inscription Alexandre Paquin, formation OST et OPA	115.00 \$
30	Zhong Wen Taiji Academy, cours session automne, Loisirs	801.00 \$
31	Ministre des Finances, frais annuels élévateur, Loisirs	86.91 \$
32	Patrick Auger, frais déplacements Patrick Auger, directeur, 2ième vers. 2019: 200.00\$, frais déplacements formation: 122 km: 48.80\$, incendie	248.80 \$
33	Lucie Langlois, honoraires quilles, 1er vers. saison 19-20, Loisirs	1 750.00 \$
34	Agathe Tessier, honoraires quilles, 1er vers. saison 19-20, Loisirs	1 750.00 \$
35	Postes Canada, Éclaireur décembre: 167.41\$, timbres: 250.00\$	417.41 \$
36	Marché Thibault, Mun.: 5.98\$, Loisirs: 208.27\$	214.25 \$
37	SCAR: Mun.: 1648.19\$, Loisirs: 366.37\$	2 014.56 \$
38	Pharmacie St-Casimir, Mun.: 6.89\$, Loisirs: 118.16\$ (4 cartes cadeau pour bénévoles Fête de Noël)	125.05 \$
39	Richard Équipement, papeterie	66.53 \$
40	SNC Lavalin, Honor. Surveillance bureau travaux Mgr. Douville-Lacoursière, Résol.: 2019-10-15-218	3 110.07 \$
41	Ville Donnacona, cour municipale facturation octobre	60.00 \$
42	RRGMRP quote-part 3ième vers. fosses septiques et 1 vidange hors calendrier	5 283.88 \$
43	Champagne & Matte, arp. géom. Hon.opération cadastrale lot: 5021483, Dossier Aq.SC. Résol: 2019-02-11-034	731.38 \$
44	Distribution Robert, produits nettoyage centre paroissial, Loisirs	252.08 \$
45	Lettrage Graph & Cie Inc. coroplaste centre récréatif, Loisirs	80.49 \$

46	Isabelle Gaudet, facturation Fête de Noël, Loisirs	217.50 \$
47	Imprimerie Germain, impression Éclaireur et calendrier des collectes ordures 2020	1 056.25 \$
48	Jean-Yves Marchildon, travaux présentoirs bibliothèque	240.00 \$
49	Escouade Indépendanse, cours automne, 2ième vers. Loisirs	1 510.25 \$
50	Baytech, équipements Loisirs	103.48 \$
51	Giroux, Lessard, décompte progressif #3 retenues, travaux Mgr. Douville-Lacoursière	56 753.86 \$
52	Amusement Portneuf, mascotte Fête de Noël, Loisirs	40.00 \$
53	Katy Grandbois, frais déplacements 30-09 au 27-11-19, Loisirs	243.32 \$
54	PJ Service Mécanique Inc. essence Mun.	565.01 \$
55	Laval Lab Inc. Ph mètre et tests chlore Aq.SC. Aq.PM.	643.86 \$
56	Pièces d'autos Alain Côté Inc. pièces réparation camion F 550 et F150	517.14 \$
57	Entreprises St-Ubalde Inc., rebuts d'asphalte 7ième Rue: 226.39\$, pierre 7ième Rue: 1345.06\$, pierre rue des Moissons: 215.87\$	1 787.32 \$
58	Technipc Informatique, problématique connexion poste DG	74.73 \$
59	Sports Plus St-Casimir, chargeur de batterie station Aq.SC	102.27 \$
60	Les Compteurs Lecompte Ltée, 2 compteurs Aq.PM	460.59 \$
61	Matériaux Audet, matériaux pour présentoirs bibliothèque	128.19 \$
62	Lafrenière Tracteurs, pièces réparation tracteur	105.71 \$
63	Ciment Québec Inc. 2 blocs béton (1 pour réservoir incendie Rapide Sud, 1 en inventaire)	45.99 \$
64	1346129 Canada Inc, (Albert Tessier), Gravier, sable, transport avec camion, heures de pelle, (travaux réservoir incendie Rapide Sud, 7ième Rue, fossé Rivière Noire, Rang de l'Hêtrière, Rue des Moissons, trottoirs rue Notre-Dame, entrée d'eau Aq.SC et Assainissement, Bris AQPM) septembre, octobre, novembre	16 691.07 \$
65	Vohl Inc, réparation buffer et pièces	123.94 \$
66	Graymont, gravier 0¾, en inventaire	454.65 \$
67	Eurofins (Environnex) analyses d'eau potable et usée, novembre	373.40 \$
68	Mutuelle d'incendie de Portneuf, cotisation annuelle 2019, incendie	100.00 \$
69	Aréo-Feu Ltée, pièces et vérification équipements, incendie	1 189.42 \$
70	Flash Formation Inc. formation module 2, 3 pompiers (Patrick, Martin, Mathieu), incendie	787.89 \$
71	Ville St-Marc-des-Carières, entraide incendie 26 oct. Rivière Noire	298.27 \$
72	Mathieu Champagne, frais déplacements 621 km: 248.40\$, repas: 41.42\$, incendie	289.82 \$
73	Jean-François Chénard, frais déplacements 522km: 208.80\$, repas: 48.58\$, incendie	257.38 \$

74	Martin Denis, frais déplacements 72 km: 28.80\$, remb. 3 repas (Patrick, Martin, Mathieu): 35.99\$, incendie	64.79 \$
75	Kevin Perron Frigon, frais déplacements 165km:	66.00 \$
76	Ariane Lefebvre, frais déplacements 876km: 350.40\$, repas: 50.49\$, incendie	400.89 \$
77	Samuel Tessier, frais déplacements 255km: 102.00\$, repas: 41.28\$, incendie	143.28 \$
78	Alexandre Paquin, frais de repas, incendie	47.93 \$
79	Ville St-Basile, logiciel Whos-Responding, incendie	515.67 \$
80	Les Équipements Acmat Inc. location compacteur 7ième rue	306.04 \$
81	AirSpec, pièce réparation compresseur Aq.SC	26.40 \$
	TOTAL DU MOIS:	296 985.78 \$
	Municipalité:	269 709.48 \$
	Loisirs:	13 933.56 \$
	Incendie:	13 342.74 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires à ces dépenses.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce neuvième jour du mois de décembre 2019.

René Savard,
Directeur général et secrétaire-trésorier

RAPPORT DES RESPONSABLES

M. Raymond Beaudoin souligne la participation de cinquante-quatre jeunes à la Fête de Noël.

M. Denis Naud dresse un résumé de la récente rencontre avec la compagnie Énergir sur les conditions à rencontrer pour un éventuel prolongement du réseau gazier vers Saint-Casimir.

M. Louis-Philippe Douville n'a rien à signaler.

Mme Danielle D. DuSablon nous informe d'une prochaine rencontre du conseil d'administration de l'OMHGP.

M. André Filteau n'a rien à signaler.

Monsieur Michel Trottier nous informe que le Service en sécurité incendie a effectué huit sorties au cours du dernier mois.

M. Dominic Tessier Perry nous informe du travail exécuté en regard du dernier budget municipal et du mandat en cours dans le cadre de la réfection du barrage situé à Saint-Thuribe.

2019-12-09-249

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le bordereau de correspondance est remis à chacun des membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le bordereau de correspondance soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION RELATIF AU RÈGLEMENT NUMÉRO 185-2019 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 138-2015, LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 142-2015 AINSI QUE LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 139-2015 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT NUMÉRO 390 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE PORTNEUF

Monsieur le maire commente et explique le contenu du présent projet de règlement soumis à la consultation. Par la suite, il invite les personnes de l'assistance intéressées par le projet à apporter leurs observations et commentaires sur le dossier.

2019-12-09-250

ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 185-2019 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 138-2015, LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 142-2015 AINSI QUE LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 139-2015 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT NUMÉRO 390 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE PORTNEUF

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme ainsi que les règlements de lotissement et de zonage sont entrés en vigueur le 13 mai 2015 et que le conseil peut les modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Portneuf a adopté, en date du 17 juillet 2019, le règlement numéro 390 modifiant son schéma d'aménagement et de développement concernant la révision des îlots déstructurés et des limites de la zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE cette modification au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf, qui est entrée en vigueur le 8 octobre 2019, a pour objet de mettre en œuvre la décision à portée collective numéro 413400 rendue par la Commission de protection du territoire

agricole du Québec le 4 janvier 2019 en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE cette modification vise également à traduire, sur la cartographie accompagnant le schéma d'aménagement et de développement, quelques ajustements apportés à la limite de la zone agricole par la Commission de protection du territoire agricole du Québec en fonction du cadastre rénové;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 390 a notamment eu pour effet de modifier les cartes des grandes affectations du territoire du schéma d'aménagement et de développement de manière à revoir la délimitation de certains îlots déstructurés et à ajuster la limite de la zone agricole sur le territoire de cinq municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 390 a également eu pour effet de bonifier le cadre normatif applicable à l'implantation de nouvelles résidences à l'intérieur de la zone agricole apparaissant au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Casimir est concernée par cette modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf et qu'elle est tenue, en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de modifier ses règlements d'urbanisme en concordance avec les dispositions du schéma d'aménagement et de développement ainsi modifiées, et ce dans les six mois suivant l'entrée en vigueur du règlement numéro 390;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance du 11 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement numéro 185-2019 modifiant le plan d'urbanisme numéro 138-2015, le règlement de lotissement numéro 142-2015 ainsi que le règlement de zonage numéro 139-2015 afin d'assurer la concordance avec le règlement numéro 390 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf soit adopté.

Ce règlement est reproduit tout au long dans le livre des règlements de la municipalité.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 186-2019 FIXANT LES TAUX DE TAXATION ET DE
TARIFICATION POUR L'EXERCICE 2020**

CONFORMÉMENT à l'article 445 du *Code municipal*, je soussigné, Louis-Philippe Douville, donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors

d'une prochaine séance du conseil, du Règlement numéro 186-2019 fixant les taux de taxation et de tarification pour l'exercice 2020.

QUE des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

QUE le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours de calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité mentionne que l'objet de ce règlement a pour but de fixer le taux de la taxe foncière générale, des taxes spéciales et des différents tarifs et compensations exigibles pour l'exercice financier 2020.

QU'aucun coût n'est relié à ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, je procède au dépôt du Règlement numéro 186-2019 fixant les taux de taxation et de tarification pour l'exercice 2020.

M. Louis-Philippe Douville, conseiller

2019-12-09-251

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PONT EN FACE DE L'ÉGLISE À SAINT-CASIMIR

CONSIDÉRANT que le pont situé en face de l'église (P-06073) est très difficile d'approche pour les usagers provenant du côté nord de la rivière Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT que les routes 354 et 363 doivent passer sur le pont de l'église (P-06073) pour donner accès au nord-ouest du comté de Portneuf;

CONSIDÉRANT que la largeur des machineries utilisées de nos jours par l'industrie agricole occupe les deux voies du pont et ce, la presque totalité du temps ce qui oblige dans certains cas, à faire un détour par d'autres municipalités;

CONSIDÉRANT que ce pont, situé sur le réseau routier à l'entretien du ministère des Transports, est fortement utilisé par le transport lourd et qu'advenant un accident sur celui-ci, les unités d'urgence (ambulance, pompiers, mâchoires de vie et police) ne pourront pas traverser le pont d'une rive à l'autre;

CONSIDÉRANT que la configuration de l'approche nord de ce pont hypothèque déjà grandement les manœuvres par son exigüité et que le trafic lourd n'a d'autre choix que de circuler sur la voie opposée pour s'engager et circuler sur le pont ce qui met en danger la sécurité des autres usagers de la route;

CONSIDÉRANT que l'étroitesse de ce pont est loin de répondre aux normes de construction actuelles du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que les entreprises industrielles de la région dénoncent les problématiques reliées à ce pont;

CONSIDÉRANT que l'on retrouve déjà trois ponts ayant le même type d'architecture sur le territoire de la municipalité de Saint-Casimir (de l'église, des Lefebvre et de l'Île Grandbois);

CONSIDÉRANT que la grille d'évaluation patrimoniale créée par le ministère des Transports a ses limites, la valeur patrimoniale d'un bien étant sur plusieurs points subjective et non quantifiable;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Casimir est prête à se départir du pont actuel et du caractère patrimonial rattaché à celui-ci;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil et la population sont exaspérés de cette situation qui perdure depuis plusieurs années;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les considérants font partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Saint-Casimir demande à nouveau au ministère des Transports un nouveau pont, lequel devrait être situé plus à l'ouest du pont actuel et ce, dans le prolongement naturel du boulevard de la Montagne;

DE demander l'appui des municipalités du secteur ouest de Portneuf, de la MRC de Portneuf et de la Chambre de Commerce du Secteur Ouest de Portneuf;

DE DEMANDER l'intervention du député de Portneuf, M. Vincent Caron, auprès de son collègue ministre des Transports, M. François Bonnardel, en regard de ce dossier.

ADOPTÉE

2019-12-09-252

QUOTE-PART 2020 À LA MRC DE PORTNEUF

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Casimir est dans l'obligation de contribuer au budget de la MRC de Portneuf;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir accepte de verser sa quote-part à la MRC de Portneuf pour l'année 2020 au montant de 74 979\$.

ADOPTÉE

2019-12-09-253

PRIX DES LOYERS ET LOCATION DE SALLE POUR 2020

CONSIDÉRANT qu'il est de mise de revoir annuellement le prix des loyers et des locations de salle;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le prix des loyers et des locations de salle pour l'année 2020 soient les suivants :

- Club de l'Âge d'Or : Gratuit;
- Cercle des Fermières : Gratuit;
- Grande Salle : Pour les résidents; 105.00\$ taxes incluses pour une demi-journée et 185.00\$ taxes incluses pour la journée. Pour les non-résidents; 185.00\$ taxes incluses pour la journée;
- Grande Salle pour vendre (activités commerciales de l'extérieur) : 425.00\$/jour taxes incluses. Pour les organismes à but non lucratif de la municipalité qui ne paient pas de loyer à la municipalité, un montant de 85.00\$ taxes incluses sera chargé pour la location de la grande salle.

Pour toute location de salle un dépôt représentant 50% du coût de la location sera exigé lors de la réservation.

Le permis de boisson est aux frais des utilisateurs. Un montant de 15.00\$ est inclus aux frais de location pour couvrir les droits de licence de la SOCAN à l'exception des réunions tenues après les funérailles.

L'encaissement du dépôt par la municipalité confirme la réservation et celui-ci n'est pas remboursable en cas d'annulation.

ADOPTÉE

2019-12-09-254

PRIX POUR LA LOCATION DU TERRAIN DE BALLE EN 2020

CONSIDÉRANT qu'il est de mise de revoir annuellement le prix de location du terrain de balle;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les prix pour la location du terrain de balle pour l'année 2020 soient les suivants :

- Terrain de balle : 27.00\$ la partie taxes incluses (services compris, arbitrage non compris) payable en 2 versements, le premier avant le début de la saison et le deuxième au plus tard le 15 juillet 2020;
- Séries : 27.00\$ la partie taxes incluses (services compris, arbitrage non compris) payable avant chaque partie;
- Tournois : 220.00\$ taxes incluses (service compris, arbitrage non compris) payable avant le début du tournoi;
- Terrain de tennis : L'utilisation du terrain de tennis sera gratuite pour l'année 2020;
- Terrain de volleyball : L'utilisation du terrain de volleyball sera gratuite pour l'année 2020.

ADOPTÉE

2019-12-09-255

DEMANDE DE SUBVENTION : FÊTE DE LA PÊCHE

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite se prévaloir d'une aide financière dans le cadre de l'organisation de cette activité;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la coordonnatrice des loisirs, Madame Katy Grandbois, est autorisée à formuler une demande d'aide financière au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour et au nom de la Municipalité de Saint-Casimir dans le cadre du Programme de soutien financier pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau.

ADOPTÉE

2019-12-09-256

DEMANDE À « PÊCHE EN HERBE »

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite se prévaloir d'une aide financière dans le cadre de l'organisation de cette activité;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la coordonnatrice des loisirs, Madame Katy Grandbois, est autorisée à formuler, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Casimir, une demande à la Fondation de la faune du Québec pour la fourniture d'accessoires de pêche.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DE LA DÉCLARATION ANNUELLE DES MEMBRES DU
CONSEIL / CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS
MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-CASIMIR**

Le code prévoit que tout don ou toute marque d'hospitalité, dont la valeur est de 200\$ et plus, doit faire l'objet d'une déclaration écrite auprès du secrétaire-trésorier de la municipalité.

À cet effet, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un extrait du registre public des déclarations annuelles des membres du conseil.

2019-12-09-257

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR 2020 ET
AUTORISATION À SIÉGER AUX INSTANCES DE LA MRC DE
PORTNEUF**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut en vertu de l'article 116 du Code municipal nommer un maire suppléant;

CONSIDÉRANT QU'une résolution doit être adoptée afin d'autoriser le maire suppléant à siéger aux instances de la MRC de Portneuf lorsque le maire est dans l'impossibilité de le faire;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE madame la conseillère Danielle Duchesneau DuSablou soit nommée maire suppléant pour l'année 2020;

QUE la Municipalité de Saint-Casimir autorise le maire suppléant, Mme Danielle D. DuSablou à siéger, en l'absence du maire, aux comités de travail et aux séances publiques de la MRC de Portneuf pour 2020.

ADOPTÉE

2019-12-09-258

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À EMPLOI D'ÉTÉ CANADA

CONSIDÉRANT que les membres du conseil souhaitent créer des emplois d'été pour étudiants en 2020;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'UNE demande d'aide financière soit adressée à Emploi d'été Canada pour trois (3) postes d'animateurs de terrain de jeu;

QUE M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à signer les documents nécessaires pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

2019-12-09-259

EMBAUCHE DE SURVEILLANTS À LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT l'ouverture prochaine de la patinoire pour la saison hivernale;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu encore cette année de procéder à la surveillance de la patinoire et du centre récréatif;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les personnes ci-après nommées soient engagées pour la saison hivernale 2019-2020, soit du 15 décembre 2019 au 15 mars 2020 et ce, selon les besoins du service, avec le maximum d'heures inscrites dans le tableau suivant;

Mme Huguette Trottier	62 h	12.50\$/h	775\$
Mme Rosalie Brousseau	187h	12.50\$/h	2338\$
Mme Dasha Guay	154h	12.50\$/h	1925\$
Mme Claudia Trottier	140h	12.50\$/h	1750\$

ADOPTÉE

2019-12-09-260

LIBÉRATION DE LA RETENUE / TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LES RUES MGR DOUVILLE ET LACOURSIÈRE

CONSIDÉRANT QUE les travaux de voirie du rang de la Rivière Blanche Ouest sont terminés depuis le 9 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Casimir bénéficie d'un cautionnement d'entretien jusqu'au 9 octobre 2022 en regard de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieurs SNC-Lavalin ne s'oppose pas à la libération de la retenue;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE LIBÉRER la retenue en regard des travaux de réfection sur les rues Mgr Douville et Lacoursière et d'autoriser le paiement de la somme de 56 753.86\$ (taxes incluses) à la firme Giroux & Lessard inc. de Saint-Georges-de-Beauce.

DE FINANCER cette dépense par le règlement d'emprunt 179-2019 et la TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE

2019-12-09-261

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2019-007 / M. GUILLAUME TESSIER (LOT 3 928 470)

CONSIDÉRANT la demande formulée par M. Guillaume Tessier pour une dérogation mineure relative aux dispositions de l'article 13.2.1 du Règlement de zonage 139-2015;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un lot situé en zone agricole (zone Rb-4);

CONSIDÉRANT que la présente demande vise à permettre un empiètement du garage de 3,80 mètres et du muret de pierre de 1,5 mètre dans la bande de protection riveraine qui est de 10,00 mètres alors que le règlement de zonage 139-2015 ne le permet pas;

CONSIDÉRANT que les arguments invoqués par le demandeur ont convaincu les membres du CCU du préjudice que celui-ci aurait à subir si la demande de dérogation mineure n'était pas accordée;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande favorablement cette demande par sa résolution CCU 2019-12-02-023;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accorde une dérogation mineure visant à permettre sur le lot 3 928 470 situé dans la zone résidentielle de moyenne densité (Rb-4) un empiètement du garage de 3,80 mètres et du muret de pierre de 1,50 mètre dans la bande de protection riveraine qui est de 10,00 mètres alors que le règlement de zonage 139-2015 ne le permet pas;

ADOPTÉE

2019-12-09-262

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE / PANIERS DE NOËL 2019 ÉCOLE SECONDAIRE SAINT-MARC

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal désirent soutenir les familles moins favorisées de la communauté;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir accepte de contribuer pour un montant de 100\$ aux paniers de Noël 2019 de l'école secondaire Saint-Marc;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 19000 970 « Dons et subventions OBNL ».

ADOPTÉE

2019-12-09-263

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE / PANIERS DE NOËL SAINT-VINCENT-DE-PAUL

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal désirent soutenir les familles moins favorisées de la communauté;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir accepte de contribuer pour un montant de 100\$ aux paniers de Noël 2019 de la Société Saint-Vincent-de-Paul;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 19000 970 « Dons et subventions OBNL ».

ADOPTÉE

2019-12-09-264

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE / TRIPORT PORTNEUF

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal désirent soutenir les activités de cet organisme;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir accepte de contribuer pour un montant de 100\$ aux activités de Triport Portneuf;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 19000 970 « Dons et subventions OBNL ».

ADOPTÉE

2019-12-09-265

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE / COMMISSION BRASSICOLE 2020

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal désirent soutenir les activités en lien avec cet évènement;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir accepte de contribuer en 2020 pour un montant de 250\$ aux activités de de la Commission Brassicole en autant qu'une visibilité soit offerte à la municipalité;

DE suggérer aux promoteurs de retenir les services d'une firme privée pour assurer la sécurité aux abords de l'évènement plutôt que d'utiliser les services de pompiers;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 19000 970 « Dons et subventions OBNL ».

ADOPTÉE

2019-12-09-266

DEMANDE DU CLUB DE POTERIE DE SAINT-UBALDE POUR DE LA PUBLICITÉ GRATUITE DANS LE JOURNAL L'ÉCLAIREUR

CONSIDÉRANT que le Club de poterie de Saint-Ubalde s'adresse à la Municipalité de Saint-Casimir afin d'obtenir de la publicité gratuite dans le journal L'Éclaireur;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un organisme à but non lucratif;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir est prête à publier gratuitement les activités non-offertes sur son territoire par des organismes à but non lucratif de la Municipalité de Saint-Ubalde en autant qu'il y ait une réciprocité de la part de celle-ci dans son journal local.

D'ACHEMINER une copie de cette résolution au Club de poterie de Saint-Ubalde ainsi qu'à la Municipalité de Saint-Ubalde.

ADOPTÉE

2019-12-09-267

DEMANDE DE CRÉATION D'UN NOUVEAU FONDS POUR FINANCER LA RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;

CONSIDÉRANT QUE des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :

- La capacité de payer des municipalités;
- L'accès difficile aux programmes existants;
- Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- La pérennité des infrastructures.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon);

Que la Municipalité de Saint-Casimir participe activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :

- La capacité de payer des municipalités;
- L'accès difficile aux programmes existants;
- Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- La pérennité des infrastructures.

QUE cette demande soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre du Transport avec copie au député de Portneuf afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires;

ADOPTÉE

2019-12-09-268

SOUTIEN AU DÉPÔT EFFECTUÉ PAR TELUS DANS LE CADRE D'APPEL À PROJETS DE RÉGIONS BRANCHÉES POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CASIMIR

ATTENDU que les fournisseurs en télécommunication, face aux enjeux d'évolution technologique, de densité de la population ainsi que de territoires accidentés, dépendent de la disponibilité de fonds publics afin de combler les besoins d'accès à Internet haute vitesse (IHV) et de mobilité dans les milieux ruraux;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Casimir n'a pu bénéficier des programmes antérieurs, car ceux-ci comportaient des critères d'admissibilité qui désavantageaient plusieurs zones périurbaines partiellement desservies;

ATTENDU que le fonds du CRTC pour la large bande, lancé en 2017 et alimenté par les fonds propres des télécommunicateurs, a pour but d'atteindre l'objectif de service universel soit la disponibilité d'une connexion IHV d'au moins 50 Mbps pour le téléchargement et de 10 Mbps en téléversement pour tous les ménages canadiens ainsi que l'accès aux services mobiles de dernière génération (décision du CRTC 2016-496);

ATTENDU que le fonds du CRTC établit la base d'admissibilité pour l'aide financière par l'entremise de zones hexagonales semblables à celles des programmes précédents tout en rendant complètement inadmissibles au financement les hexagones où la présence d'un seul ménage desservi par une connexion 50/10 Mbps est relevée ou encore si le seul rayonnement d'un signal cellulaire est capté n'eût égard à sa qualité;

ATTENDU qu'aux élections provinciales de 2018, le gouvernement actuel promettait une couverture de 100 % des ménages à IHV et aux services mobiles en quatre (4) ans, qu'il annonçait lors du dernier budget une enveloppe de 400 M\$ pour y arriver et que des actions concrètes sont attendues;

ATTENDU que le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) vient de lancer le programme RÉGIONS BRANCHÉES doté d'une enveloppe de 100M\$ permettant de combler l'écart qui défavorise les secteurs périurbains et communautés partiellement desservies;

ATTENDU que les dépôts des entreprises de télécommunications ou promoteurs intéressés à ce nouveau programme ont eu lieu le 6 décembre dernier;

ATTENDU que les représentants de la Municipalité de Saint-Casimir ont pris connaissance du dépôt effectué par l'entreprise TELUS afin de moderniser ses infrastructures sur son territoire en répondant adéquatement aux critères de vitesses de téléchargement et de téléversement IHV prévus à l'objectif de service universel par l'offre d'un service de fibre optique jusqu'à l'adresse civique;

ATTENDU l'urgence d'agir dans la Municipalité de Saint-Casimir pour répondre aux besoins des citoyens et des entreprises afin de créer les meilleures conditions possibles favorisant l'occupation dynamique du territoire ainsi que le développement économique et touristique;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir signifie au ministère de l'Économie et de l'Innovation, qu'elle appuie le dépôt effectué par l'entreprise TELUS afin d'assurer le déploiement d'infrastructures IHV dans le cadre du financement du programme RÉGIONS BRANCHÉES sur son territoire.

QUE copie de cette résolution soit transmise au ministre de l'Économie et de l'Innovation, M. Pierre Fitzgibbon ainsi qu'au député de Portneuf, M. Vincent Caron.

ADOPTÉE

2019-12-09-269

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2018 DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, dépose le rapport annuel 2018 de la gestion de l'eau potable. Par la suite il présente un bilan sommaire des résultats relatifs à celui-ci.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER le dépôt du Rapport annuel 2018 de la gestion de l'eau potable.

ADOPTÉE

DIVERS

Aucun sujet n'est traité à ce point.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions.

2019-12-09-270

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville à 20h40.

René Savard,
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Dominic Perry Tessier
Maire